VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 14 NOVEMBRE 2023

Le Maire d'Henrichemont

- Vu, les articles L2211.1, 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Considérant les conditions climatiques actuelles et de l'état général des terrains de football situés au Parc des Sports

ARRETE

Article 1er : L'accès aux terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entrainement) et leurs utilisations sont interdits à toutes rencontres sportives **à compter du jeudi 16 novembre 2023 et jusqu'à nouvel avis**, pour éviter la dégradation de la pelouse.

Article 2ème : L'Union Sportive Henrichemont Menetou-Salon devra se conformer à cette réglementation.

Article 3ème : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4ème : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Gardien du Centre Sportif et Culturel sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune le 14.11.2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231114-2023_99AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023